

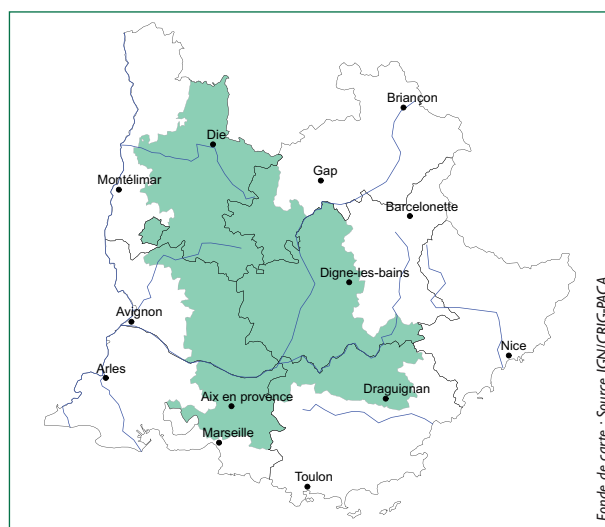
# PRÉALPES, OVIN SPÉCIALISÉ, SÉDENTAIRE

Conjoncture 2009/2010

En moyenne montagne méditerranéenne, un éleveur sédentaire avec 320 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, parcours locaux et cultures de céréales.

## Caractéristiques générales du système et sa localisation

Ce système d'élevage est présent dans toute la zone préalpine et plus particulièrement dans les vallées où l'on retrouve des fonds, parfois irrigués, des terres au sec et des parcours plus ou moins boisés et variés. Cette juxtaposition de milieux et de ressources fourragères permet l'alimentation toute l'année d'un troupeau ovin sédentaire avec souvent une marge de sécurité sur le cultivé qui offre la possibilité de vendre quelques excédents de foin ou de grain. Ces sécurités sont vitales pour le fonctionnement de ce type de système dans des zones à forte influence méditerranéenne avec un troupeau sédentaire. Quelques cultures de diversification sont parfois présentes. La conduite du troupeau est basée sur deux périodes d'agnelage relativement équilibrées, l'objectif restant d'obtenir une mise bas par brebis et par an avec une mise en lutte des agnelles vers un an. L'absence de transhumance collective laisse une grande diversité de choix dans la conduite du troupeau. Les systèmes à dominante herbagère privilégient l'agnelage d'automne, alors que les systèmes plus pastoraux s'orientent davantage vers un agnelage de fin d'hiver.



> Zone de présence

La production d'agneaux lourds de bergerie est la règle d'autant que ces systèmes sont pour la plupart localisés dans la zone historique de production de l'agneau de Sisteron.

## L'exploitation et ses productions en quelques chiffres

### > La structure

- 1 UMO
- 320 Brebis Préalpes du Sud
- 40 ha de SAU, dont
  - 26 ha de SFP
  - 11 ha de céréales
  - 3 ha de lavandin
- 200 ha de parcours individuels

### > Les produits et ventes

- 313 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 240 litres d'essence de lavandin
- 320 quintaux de céréales pour le troupeau
- 70 quintaux de céréales pour la vente
- Vente de 12 tonnes de foin et de 5 tonnes de paille excédentaires par rapport aux besoins du troupeau



## Le territoire de l'exploitation

Les 40 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes relativement bien regroupées autour du siège de l'exploitation. Elles sont destinées à la production d'herbe (foin et pâture), de céréales et de paille pour le troupeau. Elles sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale, ce qui sécurise les années sèches et en année normale autorise la vente de foin ou de céréales excédentaires. Une partie des terres cultivées est située en fond de vallée avec des sols profonds qui bien que non irrigués restent relativement poussants l'été. L'exploitation dispose par ailleurs d'un domaine pastoral conséquent d'environ 200 hectares dont une partie, une cinquantaine d'hectare, est une surface tampon de qualité plus médiocre et plus fortement sollicitée les années sèches.



Ce domaine pastoral est bien structuré en deux ou trois blocs, équipés de parcs d'une vingtaine d'hectare en clôtures fixes, et pour la plupart de points d'eau aménagés. L'un de ces blocs est utilisé comme quartier d'été et tient lieu d'estive pour le troupeau. Il est constitué d'une centaine d'hectares à l'ubac avec un boisement à base de pin sylvestre et/ou de chêne pubescent.

## La main-d'oeuvre et le travail

L'exploitant travaille seul à temps plein sur l'exploitation. La tonte, la moisson et la distillation du lavandin sont faites par une entreprise ou en CUMA.

La présence du troupeau toute l'année (élevage sédentaire), est une contrainte pour libérer du temps libre. Une semaine de congés peut être envisagée début août, alors que les récoltes sont faites et avant l'agnelage d'automne.

Avec une approche de type Bilan Travail, on estime pour cet élevage que le travail d'astreinte par brebis est de 5,5 heures par brebis, soit 1 760 heures par an et le travail de saison est de 85 jours. Cela laisse environ 800 heures par an de Temps Disponible Calculé (TDC), ce qui est peu.

## Matériels, bâtiments, équipements

Avec une seule unité de travail, le contexte familial incite l'éleveur à dégager du temps. Il va alors privilégier des équipements qui lui permettent d'atteindre cet objectif, mais il doit garder une certaine retenue dans les investissements compte-tenu de la dimension relativement modeste de l'exploitation. Son choix se porte donc vers des occasions récentes. Le matériel de l'exploitation est classique avec une chaîne de récolte balles rondes, un gros tracteur de 90 CV et deux autres tracteurs amortis.

Les bâtiments se composent d'un hangar de 300 m<sup>2</sup>, d'une bergerie un peu ancienne de 250 m<sup>2</sup> avec un agrandissement récent de 300 m<sup>2</sup> et d'un parc de tri attenant. La distribution du foin est en libre service et le grain est donné dehors.

Des clôtures électriques 4 fils équipent les parcours ainsi qu'une partie de la SAU. Des clôtures mobiles, un quad, un gyrobroyeur et une tonne à eau complètent ces équipements pour la gestion du pâturage.



## Le troupeau

Le troupeau est de 320 brebis de race Préalpes du Sud. Sans être à l'UPRA, l'éleveur porte attention à la valeur génétique des béliers achetés. Les agnelles de renouvellement sont gardées sur l'agnelage d'hiver et sont mises en lutte vers 12 mois. L'objectif est d'arriver à une mise bas par an et par brebis avec une légère dominante de l'agnelage de fin d'été qui permet une bonne valorisation de l'herbe d'automne.

De race pure Préalpes du Sud ou croisés Ile de France, les agneaux sont élevés et finis en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont produits pour être vendus sous signe officiel de qualité. Les ventes se répartissent sur deux périodes Avril-Mai et de Novembre à Janvier.

La réussite de la lutte de printemps est importante car elle se situe en contre-saison sexuelle sur des animaux qui ont passé l'hiver en bergerie. Elle concerne aussi les agnelles de 12 mois ainsi qu'une partie des brebis ayant mis bas en Janvier qui sont des animaux plus difficiles à mettre en lutte à cette saison. D'une façon générale, des agnelages courts sont déterminants pour simplifier le travail notamment en limitant la période où il y a deux troupeaux au pâturage. La génétique du troupeau est importante en particulier pour la valeur laitière afin d'avoir un engraissement performant et économe. L'optimisation de l'engraissement et du taux de labellisation passe aussi par une alimentation optimale du couple mère-agneau et par la pesée des agneaux en fin d'engraissement afin d'alourdir au maximum les carcasses.

### En quelques chiffres...

#### > Effectif moyen présent

- 320 Brebis soit 48 UGB

#### > Cheptel reproducteur au 1<sup>er</sup> janvier

- 270 adultes
- 50 agnelles de plus de 6 mois
- 16% de taux de renouvellement
- 3 béliers Préalpes du Sud
- 5 béliers Ile de France
- 2 béliers achetés par an

#### > Bilan de la reproduction

- 57% des mises bas en Août-Septembre
- 43% des mises bas en Février
- 88% de taux de mise bas
- 124% de taux de prolificité
- 10,4% de taux de mortalité agneaux
- 98% de taux de productivité numérique

#### > Bilan des ventes

- 263 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 115 jours d'âge moyen à la vente
- 60% de taux de vente en Label

#### > Productivité du troupeau

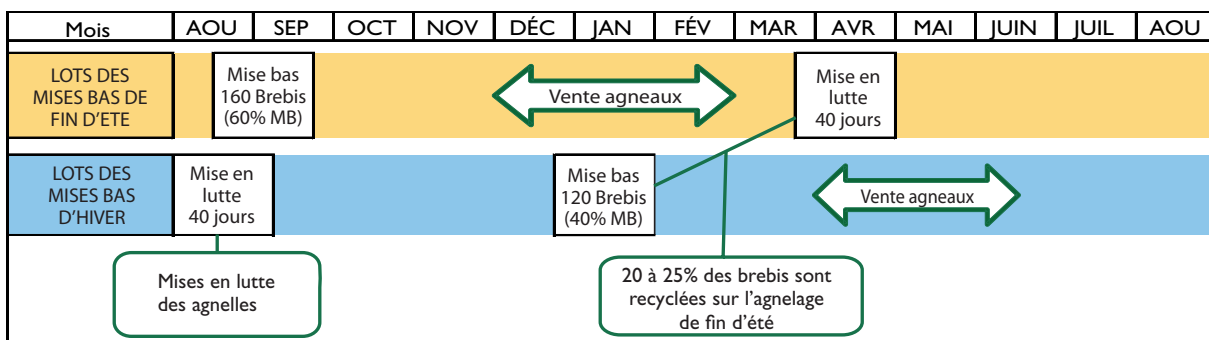
##### Productivité numérique

- 0,98 agneau/brebis

##### Productivité pondérale

- 16 ekgc/brebis

### > Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



## La conduite de l'alimentation

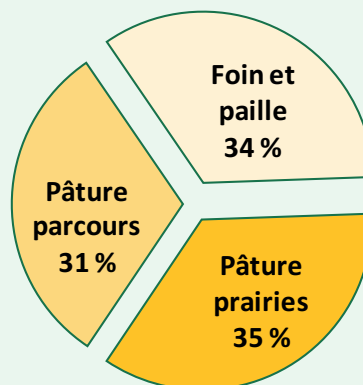
La contribution du pâturage est majoritaire, avec une répartition équilibrée entre des surfaces fourragères et pastorales. La part du fourrage grossier distribué reste cependant importante en lien avec un hivernage en bergerie imposé à la fois par l'altitude et un disponible pastoral limité en période hivernale.

Les agneaux sont conduits de façon identique sur les deux périodes d'agnelages. Ils sont élevés en bergerie, complétés en aliment démarrage et en foin dès 3 semaines, puis ils ont à disposition, en libre service, du bon foin et un mélange d'orge et d'aliment azoté. Ils sont sevrés à 75 jours.

La période estivale est une période clé à de multiples points de vue. C'est une période avec un disponible herbager pastoral limité qui doit être complété par des ressources fourragères cultivées. Elles sont plus onéreuses mais nécessaires pour combler le trou quantitatif et qualitatif puisqu'une partie du troupeau agnelle en été. C'est aussi une période où le travail sur les surfaces est important, l'alimentation du troupeau doit donc être assurée d'une façon efficace en terme de main-d'œuvre.

### En quelques chiffres...

#### > Part du foin et de la pâture dans l'alimentation



#### > Bilan du distribué (par brebis)

- 260kg de foin / brebis
- 27kg de paille / brebis
- 93kg de concentrés / brebis

#### > Bilan du distribué (par agneau)

- 33kg de foin
- 56kg d'aliment concentré (60% de céréales et 40% de complémentaire azoté)

### > Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC	
Lots	MISES BAS DE FIN D'ÉTÉ	Vide			Prepa lutte	<b>LUTTE</b>	Gestation			Fin gesta	<b>AGNELAGE/LACTATION</b>		Vide	
	MISES BAS D'HIVER	Fin gesta	<b>AGNELAGE/LACTATION</b>			Vide			Prepa lutte	<b>LUTTE</b>	Gestation		Fin gesta	
Ressources mobilisées	STOCKS BERGERIE	■				■			■		■		■	
	SURFACES FOURRAGERES	■				■			■		■		■	
	PARCOURS	■		■			■			■		■		
	CHAUMES CÉREALES	■									■		■	

La mise à l'herbe est réalisée sur de la SF de proximité et bien exposée. Le troupeau est conduit au pâturage, au filet, en deux lots distincts.

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin avril à fin juillet, non complété et couchant dehors, ce qui permet de dégager du temps pour faire les récoltes.

Les agnelées pâturent la SF en filets et ont un repas de foin le soir en bergerie.

Selon les années, la date de rentrée en bergerie peut varier de 15 jours pour le lot des brebis à faible besoin.

## Les surfaces

Tout le foin et les céréales nécessaires au troupeau sont produits sur l'exploitation. Seul de l'aliment complémentaire azoté distribué aux agneaux est acheté.

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour le lavandin et les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à l'objectif d'autosuffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock ou pâture). Le sainfoin en est un exemple. Il permet une pâture, sans météorisation, assez tôt au printemps et tard à l'automne et la possibilité de le récolter en foin voire en graine en cas de récolte en foin suffisante. La culture du sorgho fourrager permise sur des terres de fond de vallée assure une partie du pâturage estival. Le lavandin valorise les terres à potentiel agronomique limité et engendre une petite diversification pour les exploitations qui sont autosuffisantes en alimentation.

La fertilisation minérale est modérée. Le fumier est épandu sur les labours, notamment les céréales.

Le sorgho et les défriches à base de sainfoin mis à part, les prairies sont essentiellement fauchées, (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes et les prés), sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes. Toutes les surfaces cultivées, y compris les chaumes de céréales, sont pâturées à l'automne.

Les parcours, hormis une dizaine d'hectares de vieux prés, ne sont pâturés qu'une fois par an. Ils sont donc spécialisés sur une période d'utilisation selon leur nature. L'essentiel des parcours est clôturé en fixe (parc d'une vingtaine d'hectares). Pour conserver certains milieux ouverts et la ressource en herbe printanière, un passage de gyrobroyeur peut être effectué si nécessaire en complément de l'impact du pâturage. Les parcours de moindre qualité, non clôturés, servent d'appoint les années plus sèches. Cela génère un surcroît de travail de gardiennage mais permet bien souvent à ces systèmes de pallier aux aléas climatiques. D'autres marges existent en cas de sécheresse, réduction des ventes de récoltes mais aussi récupération de pâture d'automne et/ou de paille chez des voisins non éleveurs.

## En quelques chiffres...

### > Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (Tms)	85	0	10	75
Céréales (Qtz)	320	0	70	230
Paille (T)	25	0	5	20
Lavandin (L huile)	240	0	240	0

### > Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	50	60	60	0
Luzerne	0	60	60	0
Sainfoin	0	60	60	0
Sorgho	0	60	60	8
Céréales	50/60	60/80	60/80	10/15
Lavandin	0	80	80	0

### > Ratios surface par brebis

- 0,08 ha de SFP / brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

### > Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,8 UGB / ha
- SFT : 0,2 UGB / ha



## Le bilan économique 2009/2010

Les années 2009 et 2010 ont été relativement correctes pour les récoltes de céréales, de foin et la pousse de l'herbe, même si l'hiver 2009 précoce et rigoureux a allongé la période de bergerie. Le cours de l'agneau est resté à peu près stable, en légère hausse sur cette période mais le prix des céréales, fortement redescendu en 2009, a connu en 2010 une augmentation conséquente. Celle-ci a néanmoins peu d'incidence dans un système largement autosuffisant. Enfin, l'année 2010 est marquée par les conséquences du rééquilibrage de la PAC en faveur des ovins, qui induit une augmentation très nette du montant des aides perçues.

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement dans les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici.

Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les Droits de Paiement Unique (DPU) qui sont des primes découplées dont le montant a été calculé sur une base historique puis réévalué à partir de 2009. La Prime Ovine (PO) qui s'est substituée à la Prime Brebis Chèvre (PBC). Toutes ces évolutions sont le résultat de la mise en œuvre des mesures de rééquilibrage de la PAC en faveur des éleveurs ovins allaitants.
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (L'ICHN) dont le montant varie en fonction des zones de handicap où sont situées les terres de l'exploitation.
- Les Primes à l'Herbe Agri Environnementales (PHAE individuelle et collective) qui sont perçues pour les surfaces en herbe que les éleveur décident d'engager dans ces mesures.

Comme pour toutes les exploitations agricoles bénéficiaires de la PAC, ces versements sont soumis à une mécanique de stabilisation par le prélèvement d'un pourcentage du montant total des aides versées au titre de la PAC qui était de 7 % en 2010.

### > Le compte de résultat 2009/2010

	2009	2010	Evolution
<b>PRODUITS</b>	<b>67 100 €</b>	<b>75 200 €</b>	<b>12 %</b>
Produits ovins	24 900 €	25 300 €	2 %
Dont vente agneaux	23 800 €	24 100 €	
Dont autres produits	492 €	499 €	
Dont achat reproducteurs	- 800 €	- 812 €	
Productions végétales	7 700 €	8 900 €	17 %
Dont céréales	3 800 €	4 900 €	
Dont lavandin	3 800 €	4 000 €	
Primes et soutiens de la PAC	34 600 €	40 900 €	18 %
Dont DPU	9 400 €	15 300 €	
Dont Aides ovines	4 000 €	7 300 €	
Dont Aides cultures	800 €	0 €	
Dont PHAE	7 600 €	7 600 €	
Dont ICHN	11 600 €	12 100 €	

Régime fiscal : Forfait

	2009	2010	Evolution
<b>CHARGES</b>	<b>52 800 €</b>	<b>53 800 €</b>	<b>2 %</b>
Charges opérationnelles ovines	13 100 €	13 200 €	1 %
Dont charges d'alimentation	5 600 €	6 300 €	
Dont charges de SFP	3 600 €	3 000 €	
Dont charges diverses	3 800 €	3 900 €	
Charges opérationnelles végétales	4 700 €	4 400 €	- 7 %
Dont charges céréales	2 900 €	2 600 €	
Dont charges lavandin	1 800 €	1 800 €	
Charges structurelles hors amortiss et frais financiers	18 000 €	19 200 €	7 %
Amort. et frais financiers	17 000 €	17 000 €	
Annuité des emprunts	13 600 €	13 600 €	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>31 400 €</b>	<b>38 400 €</b>	<b>22 %</b>
<b>REVENU DISPONIBLE</b>	<b>17 800 €</b>	<b>24 800 €</b>	<b>40 %</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>14 400 €</b>	<b>21 400 €</b>	<b>49 %</b>

### > Eléments pour l'analyse du bilan économique de l'exploitation

Malgré le bon niveau de marge brute ovine, la dimension finalement assez modeste de l'exploitation et la présence de cultures, génèrent des charges de structure importantes. Au final, le revenu dégagé est juste dans la moyenne des systèmes décrits dans ce dossier. En lien avec le rééquilibrage de la PAC, la part des primes dans le produit brut augmente de 2,9% et impacte le revenu en forte augmentation en 2010.

#### En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Charges structure / ha SAU	905 €	3,5 %
Charges structure / brebis	109 €	3,5 %
Primes / produit brut	54 %	3,0 %
EBE / produit brut	51 %	4,4 %
Annuité / EBE	35 %	- 7,9 %
Revenu disponible / UMO	24 800 €	40 %
Résultat courant / UMO	21 400 €	49 %

### > Eléments pour l'analyse technico-économique de l'activité ovine

La bonne valorisation de l'agneau, liée à la commercialisation sous signe officiel de qualité couplée à une productivité correcte, permettent un produit ovine intéressant. Les charges opérationnelles sont bien maîtrisées grâce à la très forte autonomie alimentaire de ce type d'élevage (absence d'estive, bonne sécurité structurelle sur les surfaces pastorales de proximité, production excédentaire de grain et de foin...). Cela permet au final l'obtention d'une marge brute ovine hors primes d'un niveau correct, supérieur à celui des autres systèmes décrits dans ce dossier.

#### En quelques chiffres...

	2010	% évolution 2009/2010
Effectif brebis	320	
Agneaux produits / brebis	0,98	
Valoris moy de l'agneau	92 €	1,5 %
PB hors primes / brebis	79 €	1,6 %
Charges opé / brebis	41 €	0,8 %
Dont alim directe / brebis	19,6 €	11,2 %
Dont surf fourrag / brebis	9,5 €	-16,1 %
Dont frais divers / brebis	12,20 €	1,5 %
MB hors primes / brebis	38 €	2,4 %

#### > Petit lexique des termes économiques

**Produits ovins :** Produit brut ovine hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

**Charges opérationnelles :** Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

**Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :** Produit brut ovine hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

**Charges structurelles :** Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

**Annuité :** Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

**Amortissement :** Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

**Excédent brut d'exploitation (EBE) :** Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

**Revenu disponible :** C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

**Résultat courant :** C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

## Perspectives et enjeux

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 450 brebis, seuil supérieur où la conduite d'une troupe en race Préalpes et la sédentarisation posent souvent un problème de main-d'œuvre. Les contraintes dues à la présence des animaux toute l'année et la gestion du pâturage sur ces milieux diversifiés restent lourdes sur le plan du travail. Certains éleveurs évoluent donc vers un système « préalpin transhumant » qui permet de dégager du temps, notamment en été. Cela se traduit généralement par l'augmentation du cheptel, un changement de race et de conduite irréversible. Cette évolution que l'on a observée de façon significative au cours de la dernière décennie se produit à l'occasion d'un agrandissement en surface, de l'installation d'un enfant ou encore lors d'un accident sanitaire obligeant à une réforme du troupeau.

La dimension moyenne de ces structures, la diversité des ressources fourragères disponibles et l'absence d'estive collective permettent des adaptations variées de la conduite du troupeau, notamment en décalant un agnelage en Juin pour le label. La conversion en Bio, est également envisageable compte-tenu de la technicité de ces éleveurs, de l'autosuffisance alimentaire et de la conduite relativement pastorale. L'organisation du travail, déjà bien optimisée limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente directe, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une seconde unité de main-d'œuvre.

La reprise de ce type d'exploitation se réalise essentiellement par l'installation familiale. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et autres agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. L'amputation d'une partie du foncier peut être fatale à la poursuite d'un élevage ovin accélérant ainsi le démantèlement de l'exploitation.

Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable, éventuellement dans un système plus pastoral, si tout le foncier n'est pas récupéré. En effet l'acquisition du capital hors foncier reste encore dans les possibilités d'un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.



### ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE CAS TYPE :

**Jean-Pierre MARY - Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence**

**Jean-François BATAILLE - Institut de l'Élevage**

**Relecture : Lucie SICILIANO - Maison Régionale de l'Élevage - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Cartographie : Nicolas CORBOZ - FRGDS - Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Ce document est téléchargeable sur le site : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)**

### LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

### LES PARTENAIRES FINANCEURS

Avec l'appui financier de France Agrimer, du Casdar et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Août 2011**

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12  
www.idele.fr - PUB IE : 00 11 50 001